



Identifiant:

PARIS, le 18/05/2022

Préfecture de Police de Paris

pass

NOM :

PRENOM :

CLÉ DE CONNEXION :

REMISE DE VOS IDENTIFIANTS DE CONNEXION AU PORTAIL DE L'OFPPRA

Madame, Monsieur,

En application des articles R. 531-11 et R. 531-17 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), la convocation de l'OFPPRA à un entretien personnel ainsi que la décision prise concernant votre demande d'asile vous seront notifiées par mise à disposition de ces documents dans votre espace numérique personnel sécurisé.

Cet espace est mis à votre disposition par l'OFPPRA dans son portail usager, accessible depuis son site internet www.ofppra.gouv.fr. Ce portail garantit l'intégrité et la confidentialité des données transmises, l'identification fiable de l'expéditeur et du destinataire ainsi que les dates et heures de mise à disposition et de consultation des documents.

Dans cet espace, vous devrez prendre connaissance de votre convocation à un entretien à l'OFPPRA puis de la décision de l'OFPPRA concernant votre demande d'asile. D'autres courriers et documents relatifs à l'instruction de la demande d'asile (lettre d'introduction...) pourront également être versés sur votre espace personnel.

Vous pourrez vous connecter dans les 24 heures qui suivent l'enregistrement de votre demande d'asile pour activer votre espace numérique personnel et prendre connaissance des documents qui sont à votre disposition. *Ni votre convocation à un entretien et la décision concernant votre demande d'asile ni les lettres et documents versés sur votre espace numérique personnel ne vous seront adressés par courrier.*

Pour vous connecter une première fois, vous devrez vous munir des deux numéros suivants :

- votre numéro identifiant AGDREF qui figure sur votre attestation de demande d'asile ;
- votre clé de connexion:

Lors de cette première connexion, vous serez invité(e) à créer un mot de passe pour accéder à votre espace personnel. *Votre identifiant et votre mot de passe sont strictement personnels. Conservez-les précieusement tout au long de l'examen de votre demande d'asile et ne les divulguez à personne.*

Une fois votre compte activé, vous serez informé(e) par SMS et/ou par courriel de la mise à disposition, dans votre espace personnel, de votre convocation à l'entretien OFPPRA puis de la décision de l'OFPPRA concernant votre demande d'asile.

Toutefois par mesure de précaution, il vous est recommandé de consulter régulièrement, au moins une fois tous les quinze jours, votre espace numérique personnel afin de prendre connaissance des documents relatifs à l'instruction de votre demande d'asile. *Si vous ne consultez pas ces documents dans un délai de quinze jours à compter de leur mise à disposition, ceux-ci sont réputés vous avoir été notifiés à la date de mise à disposition des documents dans votre espace numérique.*

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Cachet de l'autorité

Signature de l'intéressé(e)

PREFECTURE DE POLICE
DELEGATION A L'IMMIGRATION
12^{ème} Bureau
92, boulevard Ney - 75018 PARIS
S3